



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 14 Février 2017

L'an deux mille dix-sept, le 14 février à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Yannick NADESAN, Philippe LETOURNEL, Philippe BONNIN, Jacques BENARD, Joseph BOIVENT, Jean-Luc OHIER (suppléant M.BOURGEOUX) et Mesdames Valérie FAUCHEUX et Evelyne PANNETIER (suppléante M. MARTIN)

Pouvoir : 1 pouvoir

Etaient absent(e)s ou excusé(e)s : Madame Sandrine ROL, Messieurs Nicolas BELLOIR, Jean-Pierre MARTIN, André LEFEUVRE, Jean-Luc BOURGEOUX, Joël SIELLER (pouvoir à Monsieur LETOURNEL)

Assistaient également : Monsieur Jean-Jacques LEON Payeur Départemental, Mesdames Anne-Marie AQUILINA de la CEBR, Mathilde BAZIN du SIEFT, Véronique PERRATON et Monsieur Jean-Pierre TROUSLARD du SMG35

Secrétaire de séance : Monsieur PHILIPPE LETOURNEL

**Nombre de Membres du Comité présents : 9**

**Nombre de Membres du Comité votants : 10**

Date de la convocation : le 6 février 2017

**ADMINISTRATION GENERALE**

**N°17/02/08 Adoption du Budget Primitif 2017**

## Comité Syndical du 14 février 2017

### N°17/02/08 Adoption du Budget Primitif 2017

Rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L1612-4 relatif aux budgets des collectivités territoriales ;

Considérant que les sections d'investissement et d'exploitation du Budget Primitif pour l'exercice 2016 s'équilibrent en dépenses et en recettes pour les sommes respectives de **639 573,62€** et **20 562 711,51€**.

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers Collègues, de bien vouloir :

1°) **ADOPTER** au chapitre le budget 2017 tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement qui sont en équilibre.

2°) **APPROUVER** les états joints en annexes : états des amortissements, tableaux des effectifs.

**Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.**

Fait à Rennes, le 14 février 2017

Le Président,

  
Auguste FAUVEL

